



PRIÈRE

DIX HEURES

M. GAUDREAU propose la première lecture du projet de loi 200 — *Loi modifiant le Code de la route (sécurité accrue pour les cyclistes)/The Highway Traffic Amendment Act (Safer Traffic Conditions for Cyclists)* — dont l'objet a été indiqué.

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, M. EWASKO, M^{me} HOWARD ainsi que MM. WISHART et RONDEAU font des déclarations de député.

Présentation et lecture de pétitions :

M. EWASKO — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial et la ministre de la Santé à s'assurer qu'un médecin de soins primaires soit disponible les fins de semaines et les jours fériés à l'hôpital et au centre de santé de soins primaires de la région de Beauséjour afin de mieux assurer ce service essentiel aux résidents. (W. Klann, J. Martens, D. Martens et autres)

M. SCHULER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à améliorer la sécurité au passage piétonnier situé à l'intersection de la route provinciale à grande circulation n° 206 et de l'avenue Cedar à Oakbank, notamment en mettant en évidence des marques sur la chaussée afin de mieux indiquer l'emplacement des accotements et du passage et en installant une structure illuminée pour piétons. (T. Dokken, H. Clarke, J. Derksen et autres)

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M^{me} LATHLIN voulant que soit présentée à la lieutenant-gouverneure l'adresse suivante :

Nous, députés à l'Assemblée législative du Manitoba, vous remercions bien humblement du discours que vous avez prononcé à l'ouverture de la cinquième session de la quarantième législature du Manitoba.

L'Assemblée reprend également le débat sur la motion de M. PALLISTER voulant que la motion principale soit amendée par adjonction, à la fin, de ce qui suit :

Cependant, l'Assemblée déplore :

- a) que le gouvernement provincial ait refusé d'écouter les Manitobains et les Manitobaines qui en ont assez des promesses non tenues, notamment celles d'équilibrer le budget d'ici 2014 sans augmenter les taxes et les impôts, de respecter le droit de voter sur les augmentations de taxes et d'impôts et de reconnaître que les Manitobains et les Manitobaines désirent un changement pour le mieux;
- b) qu'il n'ait pas compris que la population manitobaine paie davantage et reçoit moins étant donné qu'une famille à Winnipeg doit payer plus de 3 200 \$ en taxes et impôts provinciaux supplémentaires qu'une famille moyenne comparable habitant à Regina et que, malgré cela, les services de première ligne, comme dans le domaine de la santé et de l'éducation, arrivent au dernier rang à l'échelon national;
- c) qu'il n'ait pas reconnu que la dette provinciale a doublé depuis 2008 en raison de l'autopromotion et des dépenses publiques excessives, forçant ainsi la population de la province à payer plus de 800 000 000 \$ en frais d'intérêt sur la dette, ce qui met en danger l'avenir du Manitoba puisque cet argent ne peut pas être investi dans la protection des services de première ligne, la réduction des temps d'attente pour recevoir des soins médicaux ou l'amélioration des résultats scolaires de nos enfants,

et que le gouvernement provincial ait par conséquent, et en raison de ses nombreux autres échecs, perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.

Le débat se poursuit sur l'amendement.

L'Assemblée refuse le droit de parole à M^{me} ALLAN pour la reprise du débat.

M^{me} DRIEDGER, M. le *ministre* NEVAKSHONOFF et M. WISHART interviennent. M. le *ministre* ALLUM exerce son droit de parole jusqu'à 12 h 30 et le conserve pour la reprise du débat.

La séance est levée à 12 h 30 et l'Assemblée ajourne ses travaux à lundi, 13 h 30.

Le président,

Daryl Reid